L’échelle de conclusions de l'AFTE a été élaborée par les critères du Comité d'identification et adoptée par les membres de l'Association lors de son assemblée générale annuelle en avril 1992 (et publiée dans le Journal de l'AFTE, volume 24, numéro 3).

1. Identification

Concordance d'une combinaison de caractéristiques individuelles et de toutes les caractéristiques de classe discernables, dès lors que l'étendue de la concordance dépasse celle observable dans la comparaison de traces faites par des outils différents et est cohérente avec la concordance observée entre les traces connues pour avoir été produites par le même outil.

2. Peu concluant

a. Constatation d’une certaine concordance des caractéristiques individuelles et de toutes les caractéristiques de classe discernables, mais insuffisante pour une identification.

b. Concordance de toutes les caractéristiques de classe discernables, mais sans accord ni désaccord des caractéristiques individuelles en raison d'une absence, d'une insuffisance ou d'un manque de reproductibilité de celles-ci.

c. Concordance de toutes les caractéristiques de classe discernables mais discordance des caractéristiques individuelles, bien qu’insuffisante pour une exclusion.

3. Exclusion

Discordance significative des caractéristiques de classe discernables et/ou des caractéristiques individuelles.

4. Inadapté

Ne peut pas être examiné.